

Journalage fingerwald

MA 75

MONTATAIRE

BULLETIN MUNICIPAL



**Le 5 Avril à Paris, 10.000 élus manifestent
Parmi eux, une importante délégation du Conseil Municipal de Montataire**

***Les élus ne veulent plus être des collecteurs d'impôts
pour l'État,***

***Ceux de Montataire agissent afin d'obtenir
des moyens de réaliser pour la population.***



Société de CONSTRUCTION

BAFFREY - HENNEBIQUE

PISCINES

Diamant

Projet type - Agrément ministériel n° 129

Plein ciel

Lauréat National "Concours 1000 piscines"

Centre nautique

TRIBUNES

COUVERTES

Projet type - 1000 places

Agrément ministériel n° 199

COUVERTES - DÉCOUVERTES

De la conception à la réalisation

Toutes constructions municipales clefs en mains

111-113, rue de Reuilly, 75012 PARIS - Tél. 345.35.40

Junelage Finsterwalde



BULLETIN MUNICIPAL
- 1975 -

MONTATAIRE

DEPARTEMENT
DE LOISE

RÉDACTION
DOCUMENTATION
DIFFUSION
MAIRIE DE MONTATAIRE

Supplément au "Travailleur
de la région Creilloise"
Nouvelle Série

N° 39 - Mai 1975

Dépôt Légal n° 14366 - 2^e Trim. 75

Imprimerie Lafosse
80 - Abbeville

Directeur de Publication :
Daniel VANDENBROCK



LAUBION M

**AVENUE DE L'EUROPE
CENTRE - ESCALE**

SANITAIRE - CARRELAGE - CHAUFFAGE CENTRAL

Centre Commercial Creil-Nogent

Téléphones 455.14.43 - 455.06.03

SOMMAIRE

Le propos du Maire	3
Budget primitif 1975	4 à 7
De la parole à l'action	8
La Municipalité vote contre le budget du District	9
Des nouvelles de notre ville jumelle Finsterwalde	12
Le Conseil Municipal avec les travailleurs pour la défense de l'emploi	13
La voirie toujours au premier plan	14
Festival Culturel	15 à 18
Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) engagera l'avenir de Montataire pour 10 ans	20-21
Comment le territoire de Montataire est actuellement occupé	22
Attention aux imposteurs	23
Achevement de la voie industrielle, sa liaison avec le CD 123 et le CD 92	24-25
Le Centre Sportif Marcel Cœne	26-27
Rentrée 1975, quelle modernisation	28
Centre de Loisirs pour l'Enfance - Centre Aéré	29
Il y a 30 ans	30
En cas d'urgence	31

GARAGE S.A.D.E.L.L

Concessionnaire **Opel - Général-Motors**

OCCASIONS SÉLECTIONNÉES ET GARANTIES 6 MOIS

PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE

33, Avenue du Maréchal Joffre - **CHANTILLY**

Tél. 457.05.09



ENSEIGNES - PUBLICITÉ

Spécialiste de la voiture publicitaire

M. CHARANSONNET

PRÉCY-SUR-OISE

Tél. 456.72.22

INSTALLATIONS SANITAIRES

MAGASIN DE VENTE

Accessoires de salles de bains

COUVERTURE

PLOMBERIE SANITAIRE

ENTREPRISE J. DEFRANCE

25, rue A. Ribot

60 NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.08.58

BRULEURS A MAZOUT

Installation - Entretien - Dépannage

S^TE WARME - Agent Francia-Hoval

5, Place de la Mairie

COYE-LA-FORÊT

Tél. 458.60.08

Vous souhaitez une coiffure qui mette en valeur votre charme, votre personnalité, votre beauté..



au Salon

ROSA coiffure

- Tous les soins du Cheveu
- Produits de beauté

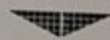
9, Rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 455.12.28

ASSURANCES

- ▶ Accidents
- ▶ Incendie
- ▶ Vie



Gilbert GRISON

Agent Général du Groupe ZURICH

13, Rue Finsterwalde

Tél. 455.05.76

MONTATAIRE



Le propos du Maire

Le présent bulletin est consacré pour une grande part au budget communal et du district pour 1975.

Il a été réalisé grâce à la participation des commerçants, artisans et petits industriels de notre cité. Nous vous les recommandons particulièrement pour vos achats et travaux.

Nous l'avons voulu ainsi afin d'intéresser le plus grand nombre possible d'hommes et de femmes de Montataire à la vie de leur Municipalité, de montrer à travers le budget, qui est la chose déterminante pour une ville (comme l'est le budget des familles) les dépenses supplémentaires dues à la hausse des prix (sur le fuel, le chauffage, les denrées alimentaires des repas scolaires journaliers, les matériaux de construction, les fournitures, etc...).

En cette période, les familles montatairiennes ont de plus en plus besoin de l'aide de leur Municipalité pour faire face aux difficultés engendrées par l'aggravation du chômage, de la hausse des loyers, et autres problèmes de fins de mois impossibles.

Ainsi se justifient les multiples prises de position, les actions des élus municipaux contre la politique économique et sociale du gouvernement qui gère la crise, et **POUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS A MONTATAIRE.**

CAR IL EST POSSIBLE DE STOPPER CETTE MARCHÉ VERS L'ABÎME !

- en bloquant réellement la montée des prix industriels à la production,
- en exonérant de la T.V.A. les produits de première nécessité,
- en nationalisant les firmes pétrolières (C.F.P. et C.F.P.A.) pour affranchir notre pays des firmes étrangères et le doter de son propre réseau pétrolier.

En un mot, il faut cesser de frapper les petites gens, la population qui vit, et vit très mal, de son travail !

Face au blocage du gouvernement, il faut augmenter le pouvoir d'achat de tous, c'est-à-dire relancer la consommation, donc la production, en un mot donner un nouvel élan à l'économie nationale.

Votre Municipalité, vos élus municipaux, luttent dans ce sens et vous appellent au soutien de leur action.

QUELQUES MOTS SUR LA RÉFORME DE LA COTE MOBILIÈRE

Il y a un an, Giscard d'Estaing — alors ministre des finances — décidait d'une réforme de la cote mobilière. Cet impôt, payé par l'ensemble des locataires et des propriétaires s'appelle aujourd'hui : « TAXE D'HABITATION ».

POURQUOI CETTE RÉFORME ?

Pour le gouvernement, il s'agit de « rajeunir la contribution mobilière et la contribution foncière » et d'établir une répartition plus équitable de l'impôt ! C'EST DE LA DÉMAGOGIE, car le mode de calcul de l'impôt crée de nouvelles injustices.

On constate que, pour une surface bâtie 26 fois plus grande, une entreprise ne paiera même pas 4 fois plus d'impôts que le F4 en H.L.M. !!!

Cette réforme n'apporte pas un centime de plus à la commune, par contre il allège l'impôt des sociétés capitalistes.

Notre Conseil municipal s'est prononcé CONTRE cette réforme imposée par le gouvernement.

La commission communale, présidée par le Maire, a fait les plus expresses réserves sur les conditions dans lesquelles les valeurs locatives ont été établies. Elle a refusé de signer les états qui lui ont été présentés. Elle a dégagé toute responsabilité quant aux conséquences d'une telle révision qui risque d'aboutir à une répartition non satisfaisante de l'impôt.

Vous allez donc lire ce bulletin. Vous verrez comment sont répartis les impôts locaux.

Vous verrez également quelles sommes énormes votre Municipalité dépense sur certains chapitres, cela parce qu'elle est obligée de se substituer à l'État qui n'assume pas les charges qui lui incombent.

Par contre, vous constaterez, avec chiffres à l'appui, ce que paie votre Municipalité — des dizaines de millions d'anciens francs — à l'État sous forme de T.V.A., cet impôt qui est par excellence une taxe de vie chère !

En terminant, je veux vous dire, au nom de tous mes camarades du Conseil Municipal, que nous espérons que notre Bulletin, comme les précédents, vous intéressera et que, le cas échéant, vous nous ferez part de vos suggestions et critiques.

Le Maire,
Robert TRIN.

Budget primitif 1975

Comme nous l'avons expliqué dans le dernier numéro de « *Montmartre Actualités* », les communes éprouvent des difficultés de plus en plus grandes à élaborer leur budget.

Mardi 8 avril dernier, le Conseil Municipal était réuni pour voter le budget 1975. Notre camarade Jacques Turletti, Premier Adjoint, était chargé de présenter le document définitif, fruit du travail collectif des Conseillers municipaux. Vous lirez ci-dessous le texte de son rapport :

Le projet de budget que nous vous soumettons ce soir a été établi en partant de l'examen des besoins, fait par chaque commission municipale.

Le Bureau municipal a ensuite fait le recensement de ces besoins et élaboré un premier projet, en tenant compte des nécessités, mais aussi des contingences à l'intérieur desquelles nous sommes tenus, notamment les répercussions fiscales qui découlent de notre décision.

Après 10 heures de travail (en 3 réunions du bureau municipal et une séance de travail du Conseil municipal), au cours desquelles de nombreuses diminutions ont été opérées, voici donc aujourd'hui le projet de budget primitif que le bureau municipal soumet à votre approbation.

Tel qu'il se présente ce projet de budget s'élève à 17.251.128,20 F dont :

- 4.862.198,20 F pour la section d'investissement,
- 12.388.930,00 F pour la section de fonctionnement.

Répartition des dépenses du budget primitif 1975

Désignation	Montant	Pourcentage
Voie - Eclairage public - Parcs et jardins - Eau potable - Ramassage des ordures ménagères.	6.812.260	38,21 %
Ecoles - Cantines.	4.143.308	24,07 %
Services sociaux - PMI - Aide Sociale - Crèche - Cimetière.	2.141.728	12,41 %
Sports.	1.842.379	10,68 %
Relations publiques - Etat civil - Fêtes et cérémonies.	1.163.280	6,75 %
Service Culturel - Bibliothèque.	822.816	4,82 %
Patronage - Centre aéré.	544.981	3,15 %
Sécurité - Incendie - Police.	152.235	0,87 %

Ce projet nécessite la réalisation d'un produit des contributions directes de 10.263.942,20 F, soit une augmentation de 36,5 % par rapport à 1974.

Le souci principal de chacun d'entre nous étant de ne pas aggraver outre mesure la charge fiscale des habitants de notre cité, la question qui nous vient tout de suite à l'esprit, c'est de connaître la répercussion qu'aura notre budget sur la taxe d'habitation (ancienne cote mobilière) des contribuables.

Vous savez que nous ne possédons pas les éléments nous permettant de calculer de manière exacte l'évolution des contributions locales, au moment de l'élaboration de ce budget. Ceci n'est qu'un des nombreux aspects du caractère non-démocratique de la fiscalité appliquée dans notre pays.

Nous avons néanmoins calculé cette évolution de la même manière que ces dernières années, c'est-à-dire à partir des chiffres de l'an dernier et avec des données supposées sur l'évolution en 1975, de la répartition entre les différentes taxes, évolution découlant notamment d'un facteur important : la somme des valeurs locatives, c'est-à-dire le nombre de contribuables.

Nous avons aussi tenu compte de l'incidence de l'augmentation du budget départemental (24 %) ainsi que de celle du budget du district (56 %).

Il découle de ce calcul que la mise en œuvre de ce budget ferait augmenter la taxe d'habitation de 22,28 % par rapport à 1974. Il s'agit là d'une hausse trop importante et par conséquent inacceptable.

Cependant, vous savez que pour en arriver là, il nous a fallu rogner sur ce qui avait été souhaité par les conseillers lors de l'examen des besoins : vous connaissez les projets auxquels nous avons dû renoncer ou ajourner la réalisation.

Comment se fait-il alors, qu'après avoir ajusté corrigé nos chiffres, il nous était impossible d'aller plus loin, comment se fait-il qu'il résulte de notre budget de telles conséquences ?

La réponse tient en une phrase : **le transfert de charges opéré par l'Etat au détriment des Collectivités locales.**

L'Etat, en effet, assume de moins en moins ses responsabilités en matière d'équipements publics, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la santé, du sport, des routes, etc...

PAR EXEMPLE :

En matière de réalisations scolaires, les subventions de l'Etat sont forfaitaires, et ne tiennent aucun compte par conséquent des conditions réelles de la construction qu'il s'agit d'adapter au sol, de fondations spéciales, de réseaux ou même tout simplement du prix des terrains.

De plus, ces forfaits ont été établis en 1963 et jamais révisés !

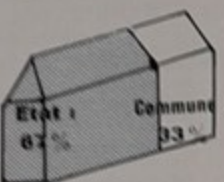
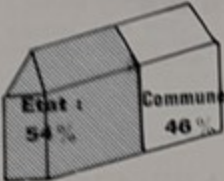
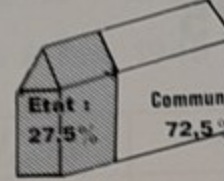
Ce qui constitue le fin du fin en matière de cynisme. Le pouvoir en place considère que depuis douze ans les prix sont stables !

Ainsi il nous est accordé 77.000,00 F par classe en primaire et 95.000,00 F en maternelle. C'est ce que nous avons touché pour la réalisation de notre groupe scolaire Jacques Decour alors qu'il nous a coûté en moyenne 200.000,00 F par classe. Ce qui fait que la subvention moyenne étant de 95.000 + 77.000 : 2 = 86.000,00 F, l'Etat a participé pour 41 %.

Ainsi les constructions scolaires sont de moins en moins subventionnées par l'Etat. Dans le passé celui-ci finançait 60 à 70 % de la construction d'une école, ce taux est maintenant de 50 et même 40 %. Plus encore, il tombe à moins de 30 % après remboursement de la T.V.A.

De façon élégante, l'Etat a rejeté ses responsabilités sur les collectivités locales !

Depuis le début de la V^e République, le taux des subventions gouvernementales aux communes en matière d'équipements sociaux, culturels et scolaires, est en baisse constante. IL REPRESENTAIT 27,9 % DU COUT DES EQUIPEMENTS EN 1962, POUR PASSER A 21,3 % EN 1968, à 18,5 % EN 1970 ET A 13,3 % EN 1971.

<p>1958</p>  <p>Etat : 67 % Commune : 33 %</p>	<p>Groupe Scolaire Jolio Curie</p> <ul style="list-style-type: none"> — Coût 1.052.487,88 Frs — Subvention 675.237,20 Frs — T.V.A. : n'existait pas encore <p>L'Etat finança 67 % de la construction de cet ensemble.</p>
<p>1963</p>  <p>Etat : 54 % Commune : 46 %</p>	<p>Groupe Paul Langevin</p> <ul style="list-style-type: none"> — Coût 1.579.161,79 Frs — Subvention 1.087.474,00 Frs soit 69 % — T.V.A. 236.874,27 Frs <p>Après paiement de la T.V.A. l'Etat a financé réellement 850.599,73 Frs, soit 53,86 % de cet ensemble.</p>
<p>1971</p>  <p>Etat : 27,5 % Commune : 72,5 %</p>	<p>Groupe Jacques Decour</p> <ul style="list-style-type: none"> — Coût 5.973.708,11 Frs — Subvention 2.454.000,00 Frs soit 41 % — T.V.A. 802.908,25 Frs <p>Après paiement de la T.V.A. l'Etat a financé réellement 1.651.091,75 Frs, soit 27,63 % de cet ensemble.</p>

En matière d'équipements sportifs, c'est encore pire : nous ne sommes pas sûrs d'obtenir une aide de 10 % de la part de l'Etat.

Enfin, scandale des scandales : la T.V.A. Vous savez que toutes, absolument toutes les dépenses des communes sont frappées par la T.V.A. et qu'il nous est interdit de la récupérer, alors que les Sociétés capitalistes telles Usinor, Chausson, etc. ont l'autorisation de le faire. Ainsi deux poids, deux mesures, ceux qui ont pour vocation de

réaliser de fabuleux profits échappent à la T.V.A., les collectivités locales elles, qui n'ont aucun but lucratif, ne peuvent s'y soustraire !

C'est ainsi que Montataire a payé à l'Etat en 1974, 1.174.000,00 F de T.V.A. Par contre, nous n'avons perçu dans le même temps que 546.150,00 F de subventions. De plus en plus fréquemment en effet, l'Etat non content de faire assumer ses charges par les communes, se fait subventionner par elles, la démonstration en est faite.

AUTRE EXEMPLE :

La construction des vestiaires tribunes du Stade Marcel Cerdan coûtera environ 2.000.000,00 F. Sur ce total, l'Etat nous a promis 274.000,00 F, mais nous a réellement versé à la date d'aujourd'hui 151.400,00 F. Autrement dit, l'Etat nous aura apporté (si les promesses sont tenues) une aide d'à peine 10 % mais n'en a donné que les 4/16 au moment de la construction.

Lorsque nous savons que nous ne toucherons pas le complément en 1975, que représenteront les 210.000,00 F qui nous sont dus en 1975 ou 1977, compte tenu de l'inflation galopante que nous subissons ?

Par ailleurs, même si nous percevions la totalité de cette subvention maintenant, que représenterait-elle en regard de la T.V.A. que va récupérer l'Etat ?

Sur cette réalisation nous paierons 500.000,00 F de T.V.A. Cette fois encore, nous subventionnons l'Etat puisque celui-ci donne 274.000,00 F et en reçoit 500.000,00 F. Il encaisse donc 126.000,00 F !

C'est en fonction de ces données essentielles que lors de sa dernière séance de travail, le Conseil municipal a pris la décision de demander le remboursement du montant de la T.V.A. payée par la commune en 1974, soit 1.174.000,00 F.

Nous avons donc porté cette somme en recette sur le budget.

Ainsi l'augmentation de la taxe d'habitation serait ramenée au taux plus acceptable, quoiqu'encore important de 13,27 %.

Il convient toutefois d'attirer votre attention sur un phénomène qui s'aggrave d'année en année, qui a pour conséquence de porter atteinte à la capacité de réalisation des communes.

Dans ce projet de budget pour 1975, la section d'investissement ne représente que 27 % du total budgétaire, alors qu'elle en représentait 40 % en 1970 et qu'il y a une dizaine d'années, section d'investissement et section de fonctionnement s'équilibraient.

Ce phénomène est dû à deux causes essentielles :

a) la très forte augmentation des prix qui alourdit la section de fonctionnement. Pour le chauffage des bâtiments communaux par exemple, nous dépensions 350.000,00 F en 1973, nous dépensons plus de 500.000,00 F aujourd'hui.

b) l'Etat entend de moins en moins les communes, et celles-ci voient donc leur part dans les dépenses et celles-ci trouvent dans l'obligation des communes de plus en plus indispensables d'acquiescer plus et plus élevées sur des importances à des fois de plus élevées. Le montant des sommes dues de plus en plus élevées d'une manière strictement de remboursement s'accroît donc d'une manière constante.

C'est ainsi que nous pouvons constater que par rapport à 1974 :

- le total budgétaire augmente de 8,4 %
- la section de fonctionnement augmente de 28,48 %
- pendant que la section d'investissement diminue de 26,55 %

ceci prouve que notre mise en garde n'est pas sans objet.

Quoiqu'il en soit, ce projet de budget aura donc comme conséquence sur la taxe d'habitation, je le réévalue :

- 1) une augmentation de 13,27 %
- 2) une augmentation de 22,39 % si l'Etat refusait de nous rembourser le montant de la T.V.A. qu'il a accordé nous encaisse en 1974 sur les dépenses de la commune.

Il est toutefois évident que pour obtenir le remboursement de la T.V.A. le Conseil municipal devra être soutenu par l'action de la population. C'est pourquoi, lors de sa dernière séance de travail, le Conseil municipal a décidé de prendre des dispositions pour organiser cette action des habitants de Montataire.

Nous avons donc préparé un texte de pétition reprenant les revendications des collectivités locales, texte qui a été soumis à la signature des Montatairiens dans le hall de la Mairie et sur le marché.

Ces pétitions ont été remises à M. le Sous-Préfet de Senlis le lundi 14 avril en même temps que notre budget.

Mais il est absolument nécessaire que le pouvoir se tienne derrière les élus, la population décide à voir redistribués les charges et les ressources entre l'Etat et les collectivités locales. Nous ne répéterons jamais trop qu'avec 84 % des ressources fiscales, l'Etat ne réalise que 50 % des équipements publics.

Une autre politique est possible, le Conseil Municipal doit organiser et animer l'action nécessaire pour la voir appliquée.

Quelques dépenses auxquelles la Commune devra faire face en 1975



Désignation	Coût	Subvention	T.V.A.
Benne	230.000	0	46.000
Balayeuse	210.000	0	35.000
Cantine (frais de repas)	510.000	0	34.000

Le poids lourd de la T.V.A.

Ordre de Giscard : Payez pour moi

Les feuilles jaunes s'alourdissent :
l'Etat impose aux communes des
charges qui sont siennes et ainsi
fait financer par les impôts locaux
des dépenses gouvernementales.



Peinture
Tôlerie Automobile

R. ROUSSELLE

Tél. 455.21.43

24, Rue des Ecoles - MONTATAIRE

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE

Henri HAINAULT

594, Rue du 8 Mai 1945 - LAIGNEVILLE - Tél. 455.13.27

Travaux réalisés :

- Hôtel de Ville de Creil
- Hôtel des Postes de Creil
- Sté Lyonnaise des Eaux - Creil
- CERCHAR
- A.F.T. à Monchy-Saint-Eloi
- Central Téléphonique de Creil
- Centre Leclerc - Montataire
- Centre de Secours - Creil

TERRASSEMENTS

BÉTON ARMÉ

TRAVAUX ADMINISTRATIFS
ET PRIVÉS

Qualification Professionnelle : 110-133

De la parole... à l'action

Ainsi, comme il était prévu, le dimanche 14 avril sur le marché, les Conseillers Municipaux ont demandé à la population de signer le texte de la pétition exigeant la satisfaction des principales revendications des communes.

En deux heures, plus de 600 signatures ont été recueillies, et déposées le lendemain sur le bureau du Sous-Préfet, représentant du gouvernement dans notre arrondissement, par une délégation comprenant le Conseil Municipal presque complet, ainsi que des représentants syndicaux du personnel communal, venus eux aussi présenter leurs revendications en déposant une pétition signée de l'ensemble des employés.

Mais l'action de vos élus ne se cantonne pas à l'intérieur de la commune. En effet, samedi 12 avril, une délégation composée de travailleurs de Montataire, de représentants syndicaux, d'organisations locales, du prêtre de Montataire, conduite par les élus municipaux de Villers-sous-St-Leu, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Vaast et Montataire, s'est rendue à la Préfecture pour exiger que des mesures soient prises afin d'empêcher que les employeurs solutionnent leurs problèmes sur le dos des travailleurs.

Rappelons que cette initiative avait été prise lors de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal de Montataire du 3 avril.

Le 5 avril dernier, la Fédération des Elus Républicains municipaux, cantonaux et régionaux (F.N.E.R.C.M.R.) organisait une manifestation à Paris pour la défense des revendications des communes. De l'Hôtel de Ville au Ministère de l'Intérieur, 10.000 élus ont défilé pour protester contre la politique du pouvoir.

Vos élus y étaient aussi, comme vous pourrez le voir.

Comme vous pouvez le constater, le Conseil Municipal, dirigé par les élus communistes, se bat sur tous les terrains, pour défendre les intérêts de la population qu'ils représentent.

Dans cet affrontement avec le pouvoir des monopoles et des sociétés multinationales, les élus communistes, y tiennent une large part.

L'importance de la protestation contre l'attitude du gouvernement vis-à-vis des communes est telle dans le pays, qu'un premier succès vient d'être obtenu.

Le Ministre de l'Intérieur vient en effet d'annoncer que des mesures seront prises l'an prochain, concernant la T.V.A. notamment.

C'est un premier recul encore insuffisant.

Le développement de l'action des élus, mais aussi de la population, est indispensable pour que ces promesses se transforment en réalités.

En ce qui nous concerne, ne nous satisfaisant pas de déclarations, nous mettrons tout en œuvre pour obtenir gain de cause.



Les élus font signer la pétition



Manifestation des Elus Républicains à Paris, 5 avril 1975

Transport TREYER s.a.r.l.

51, rue Lénine

MONTATAIRE

Tél. 455.31.47 - 16.05

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Entreprise Jacques GUYOT

8, rue Victor Hugo - CREIL - Tél. 455.00.23
Terrassements - V.R.D. - Béton armé - Canalisations
Pavages - Constructions industrielles
Embranchements particuliers

La Municipalité vote contre le budget du District

Le 11 mars 1975, une réunion s'est tenue à la Mairie de Creil pour le vote du budget 1975 du District.

La Municipalité de Montataire, consciente qu'il ne répondait pas à l'intérêt de la population, de ses administrés, a voté CONTRE ce budget.

M. Gambier étant l'un des représentants du Conseil municipal, nous expliquons leur prise de position :

Le vote du budget 1975 du District urbain se déroule dans une situation économique régionale portant tous les stigmates de la crise du système capitaliste :

- augmentation des prix dont on n'ose même plus parler, officiellement,
- augmentation des loyers,
- augmentation des impôts de la part de la Région et du Département,
- licenciements, comme chez Marinoni,
- chômage partiel,
- réduction d'horaires un peu partout.

L'ensemble se traduit par une diminution du pouvoir d'achat des classes laborieuses de notre agglomération au moment où les bénéfices réalisés par les grands trusts installés sur le territoire (P.C.U.K., Usinor, Chausson...) sont évalués en augmentation constante.

La volonté de faire payer aux travailleurs de cette région, porteurs de traditions glorieuses des luttes ouvrières, les difficultés d'une crise dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité, cette volonté s'accroît de semaine en semaine !

Loin de nous l'intention de noircir la situation... Pas plus que nous n'avons l'intention de nier la nécessité de réalisation de structures indispensables au fonctionnement d'une telle agglomération : hôpital, 3^e pont, amélioration de l'usine d'incinération, etc...

Mais il nous paraît évident qu'il y a un décalage entre ce besoin d'équipements pour une population débordant largement le cadre du District urbain et la charge financière qu'il représente, ou du moins la répartition de cette charge.

Lorsqu'une collectivité construit une école maternelle ou primaire, elle sait que sa charge a sérieusement augmenté depuis 1963, mais elle pense que les contribuables supporteront une dépense qui les intéresse particulièrement. On ne peut pas en dire autant de réalisations du District, bien que pour les constructions scolaires du premier cycle, les dépenses d'investissement soient réparties sur les communes participantes.

Il n'en sera pas ainsi pour les grandes réalisations prévues et dont les incidences se font sentir sur le budget 1975 :

Nous pensons que :

1-) Les charges d'auto-financement qui nous sont imposées ne sont pas acceptables. Elles poussent à réaliser des opérations illégales, couvertes par le silence, mais très coûteuses pour les contribuables.

2-) Les subventions accordées sont trop faibles au regard de l'intérêt général des réalisations. Leur mode de calcul en devient dérisoire ou aboutira à ce que leur montant soit inférieur à la T.V.A. payée sur le coût réel de ces travaux.

En conséquence, les élus de Montataire appellent l'ensemble des élus au Conseil de District, à repousser le vote du budget.

Notre position n'est pas négative, elle sera offensive si vous l'acceptez assortie de la demande d'audience faite à M. le Préfet de l'Oise, non point en son Cabinet à Beauvais, mais dans cet Hôtel de Ville, devant l'ensemble du Conseil.

Nous ne pouvons inscrire au budget primitif 1975 des engagements financiers que nous savons ne pas pouvoir tenir !

Nous pensons que cela doit être dit clairement à l'autorité de tutelle et que chacune des parties doit prendre ses responsabilités publiquement.

Il nous a été dit en réunion de Commission, qu'il importait de voter le budget en raison du mode d'imposition selon le centime districale. Il y a là une argumentation de peu de poids. Ce mode d'imposition est voté depuis deux ans, malgré l'opposition des élus de Montataire qui soulignent encore une fois l'incohérence d'une telle décision : la seule comparaison des pourcentages de population et de celui de l'imposition permettra, je pense, aux habitants de Villers-Saint-Paul d'avoir une haute idée de leur valeur marchande par rapport à ceux de Nogent-sur-Oise ! (Voir tableau ci-dessous).

Mais ce soir, le problème n'est pas là ! Ce soir il s'agit de savoir si nous allons être des collecteurs d'impôts car nous le répétons il n'est pas sûr du tout que le montant des subventions dépasse le versement réel de la T.V.A.

Nous nous plaçons à souligner que les Maires des grandes villes de France qui ne sont pas, en majorité, des communistes, ont exprimé les difficultés financières de leurs collectivités. Devant les problèmes posés, ceux que le budget 1975 risque de soulever en 1976, le Conseil de District ne peut rester en dehors du mouvement de revendications pour l'amélioration des finances locales.

En repoussant le vote du budget, c'est à cette position que nous vous appelons, sûrs que nous serons compris par la majorité de la population du District.

VILLE	HABITANTS		PRODUIT A CHARGE	
	Nombre	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
CREIL	38.000	53,5 %	1.853.704	38,33 %
NOGENT-SUR-OISE	15.000	21,1 %	661.104	13,67 %
MONTATAIRE	13.000	18,3 %	1.501.631	31,05 %
VILLERS-SAINT-PAUL	5.000	7,1 %	819.730	16,95 %

Il n'y a qu'une Maison du Bois

CHARPENTES PRETAILLEES
CONTREPLAQUES
TOUTES TABLETTES
MOULURES
HUISSERIES
PORTES



CROISEES PREFABRIQUEES
QUINCAILLERIE DECORATIVE
PERSIENNES BOIS ET FER
VOLETS ROULANTS
PORTES ISOPLANES
TAPIS BALSAN

Dépositaire
G I M M

TOUS BOIS à la demande

Dépositaire
G I M M

CREIL PLACE ALBERT DUGUÉ **CREIL**
Tél. 455.30.89 (Près de l'Église) PARKING

CHEMISERIE

Comptoir Cotonnier

RIDEAUX

SPÉCIALISTE



Comptoir Cotonnier

pour vos cadeaux

83 à 91, Rue Gambetta - 60 CREIL - Tél. 455.06.63

Vous propose un très grand choix en rideaux tous styles, Voile Plein Jour, Tergaline Plein Jour, blanc et couleurs « Gardisette », toutes mesures.

— Vente et Pose de Tringles. — DEVIS GRATUITS.

TOUS TISSUS D'AMEUBLEMENT - Tapis PELTEX, KADOURA et Couffils matelas - Laine à matelas.
COUVERTURES toutes marques : SOLE-MIO, CAPRICORNE, etc...

Literie « TRÉCA »

LINGE DE MAISON toutes marques - PARURES DE LIT : Anne de Solène, Les Trois Sapins, etc...

SERVICES DE TABLE : Clair Décor, Nydel, Anne de Solène, Basques, en Lin, Dralon, Métis, Fiorgale, etc...

TOUTE LA CHEMISERIE

VETEMENTS PROFESSIONNELS

POUR VOS CHAUSSURES, une bonne adresse...

B. BOUTHEMY

125, rue Jean Jaurès - MONTATAIRE - Tél. 455.09.85
et sur votre marché

BOUCHERIE DU CENTRE

Daniel Fournier

Place de l'Hôtel de Ville
MONTATAIRE Tél. 455.54.67
Marché : jeudi et dimanche

Junelage fingerwilde

LIBRAIRIE - PAPETERIE

M. LEMAIRE

57, Rue de la République - MONTATAIRE

Tél. 455.25.07

MATÉRIEL SCOLAIRE

ARTICLES DE BUREAU

TRAVAUX OFFSET

VOS CIRCULAIRES ET

DUPLICATIONS en 48 H.

TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE

Albert DELANSOY

MARBRERIE

Place de l'Eglise - Téléphone 455.14.88 - 455.12.01

Caveaux en ciment armé, pierres

briques, parpaings

Monuments au prix de fabrique

Entretien - Gravures - Articles - Fleurs

BRASSERIE DE MONTATAIRE

Bières - Cidres - Limonades - Sodas - Sirops

Jus de Fruits - Eaux Minérales

Roger DROUIN

MONTATAIRE

Tél. 455.07.13

3, rue de Condé, 3

ENTREPRISE DE PEINTURE
ET VITRERIE

B. CHAUVEAU

16, Place Auguste Génie

60160 MONTATAIRE

Tél. 455.07.60

~ Droguerie - Papiers Peints

~ Décors - Lettres

~ Balatum - Tapiflex

~ Peinture Industrielle

TOUS PRODUITS MÉTALLURGIQUES

DEMOLITION D'USINES

MATERIEL ET FERS DE REEMPLOI

Ferrailles - Vieux métaux

Spécialité d'essuyage pour l'industrie

La Récupération de l'Oise

9, Place Auguste Génie

MONTATAIRE

Tél. : Creil N° 10.86

MÉCANIQUE
TOLERIE
PEINTURE

VENTE VOITURES
NEUVES ET OCCASIONS

Patrick

FOSSARD

Mise au point sur banc électronique

Rue André Gourdin 60670 LAIGNEVILLE

**la lyonnaise
des eaux**

une société de services au service
des collectivités locales

LA LYONNAISE DES EAUX
dans votre Région

RÉGION PARISIENNE NORD

Rue Buhl - B. P. n° 11

60103 CREIL - Tél. 425.25.22

production
distribution
assainissement
gestion
des Services Municipaux

CAFE - HOTEL

Maison BONNET

8, Place Auguste Génie - MONTATAIRE - Tél. 455.14.86

S.a. ZUCCATO

BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS

CREIL

Tél. 425.09.73

Des nouvelles de notre ville jumelle : FINSTERWALDE

Une lettre de Karl FRANKEL, Maire de Finsterwalde à Robert TRIN, Maire de Montataire

Cher Ami,

Je vous remercie de votre dernière lettre. Depuis l'ultime visite d'une délégation de Montataire, beaucoup de temps s'est écoulé et notre ville de Finsterwalde a progressé ainsi que notre Etat socialiste.

Je voudrais donc pour les amis de notre ville jumelle faire un petit tour d'horizon :

Depuis 1973, nous avons construit deux écoles de 25 classes chacune avec une salle des sports pour chacun de ces groupes scolaires.

Depuis quelques semaines, nous disposons d'une grande salle des sports d'une surface principale de 1.000 m², possédant des tribunes de 450 places assises et des salles adjacentes pour les sports de rééducation.

Dans la nouvelle zone d'habitation, nous avons construit 300 appartements.

Cette année, nous allons bâtir une piscine couverte comprenant 5 rangées de 25 mètres, un bassin pour la natation de nuit et un sauna.

En ce moment apparaissent les premières pierres d'un nouveau grand magasin, d'un restaurant, ainsi que de nouvelles surfaces pour les services publics.

Dans les trois années qui vont suivre, nous allons mettre en route et terminer, un sanatorium, une nouvelle bibliothèque et deux jardins d'enfants possédant chacun 300 places.

De plus, la cadence de construction va être de 300 logements par an. Il en résulte que notre ville est en train de franchir une nouvelle étape dans l'urbanisme.

L'amélioration constante du niveau de vie de notre peuple à travers les décisions de la politique sociale de notre Parti demande un travail intensif au Maire de notre ville.

A l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de la République Démocratique Allemande, Finsterwalde a été promue auprès du Ministère chargé des Collectivités locales.

A l'heure actuelle, nous prenons de nouvelles initiatives, car nous fêtons en 1975 le 30^e anniversaire de la victoire sur le fascisme hitlérien. Nous allons honorer sous différentes formes, avec nos amis soviétiques, ce haut point historique.

De ce fait, nous ne pouvons pas prévoir d'autres activités, entr'autres des délégations.

Je salue également, au nom du Conseil municipal, tous les amis et camarades de Montataire, leur souhaitant beaucoup de réussite dans le travail et que tout se passe bien dans l'avenir.

Karl FRANKEL,
Maire de Finsterwalde.

Pompes Funèbres Générales

Bureaux : 30, rue de la République à CREIL
Tél. 455 02 05

INTERFLORA FLEURISTE

LUCETTE

24, Rue de la République - 60160 MONTATAIRE
Livraison - Tél. 455 24 61

Quincaillerie - Ménage - Outillage - Articles de Cadeaux

Georges BRAILLON

75, rue Jean Jaurès - Tél. 455.22.30

PÂTISSERIE - CONFISERIE

Jacobée

Rue de la République
MONTATAIRE Tél. 455.21.24

MAILLARD

Horloger

Face la
Poste
Montataire

Tél. 455.11.88

MAILLARD

Bijoutier

Face la
Poste
Montataire

Tél. 455.11.88

Le Conseil municipal avec les Travailleurs

POUR LA DÉFENSE DE L'EMPLOI

La dégradation permanente de l'emploi, la baisse continue du pouvoir d'achat, l'inflation, sont les conséquences directes de la crise qui ébranle actuellement notre pays et les pays capitalistes.

Toutes les belles paroles et promesses de Giscard (et il est vrai que les travailleurs français comme jamais n'ont été soumis à un tel maitraquage idéologique) ne peuvent résoudre ces graves problèmes. Toutes les mesures dites de « relance » n'ont pas beaucoup d'effet sur la consommation populaire et la création d'emplois nouveaux ; par contre, elles favorisent les investissements des monopoles et les exportations.

Ainsi la France connaît le chômage le plus élevé depuis la crise de 1930 !

Les 1.200.000 chômeurs caractérisent l'inefficacité du pouvoir des monopoles qui n'avaient aucune proposition afin de s'attaquer aux racines du mal.

LA SITUATION DE L'EMPLOI A MONTATAIRE

Notre région n'est pas épargnée.

— Chez ECRIM, il y eut 130 licenciements.

— Chez MARINONI, 70.

— Chez SAXBY, 59 licenciements avaient été annoncés, mais grâce à l'action massive des ouvriers et employés, le patron dut reculer.

— De nombreuses entreprises font pratique courante du chômage partiel : Usinor, Galvanor, Cisatol, Chausson, Marinoni, Saxby.

Actuellement, plus de 200 personnes sont inscrites au bureau de chômage de la Mairie ; parmi tous ces hommes et femmes, combien sont-ils à percevoir l'indemnité annoncée par le gouvernement ?

Ce déferlement de mesures anti-sociales se traduit par des difficultés financières qui vont en s'accroissant dans les familles pour se nourrir, se vêtir, payer les quittances...

LE CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DES TRAVAILLEURS

Le Conseil Municipal de Montataire, soucieux de la situation dramatique dans laquelle se trouvent les travailleurs, soutient ceux-ci dans leurs revendications, dans leurs initiatives.

Ce soutien s'accompagne d'activités et actions, notamment en direction du pouvoir.

Le 27 mars 1975, une délégation des travailleurs de chez SAXBY fut reçue par la Municipalité.

M. le Maire de Montataire envoya une nouvelle lettre à M. le Préfet de l'Oise pour le saisir des problèmes qui aggravent les difficultés des foyers ouvriers de Saxby, de Marinoni, Cisatol, Chausson, Usinor, Galvanor.

Le Conseil municipal, réuni en séance extraordinaire le jeudi 3 avril 1975, a adopté à l'unanimité une motion sur l'état actuel de l'emploi.



Le Maire remet la motion sur l'emploi au Commissaire de Police à travers les grilles de la Préfecture

Avec l'appui des organisations syndicales des travailleurs et de la population il exige :

— que des mesures puissent être prises rapidement afin qu'il soit mis fin aux licenciements, au chômage total et partiel.

C'est pourquoi une entrevue fut demandée à M. le Préfet de l'Oise.

Bien qu'informé depuis plusieurs jours de la venue d'une délégation conduite par des élus du canton de Montataire, M. le Préfet n'avait rien prévu pour recevoir concrètement les représentants de la population et des travailleurs.

Si rien n'avait été prévu, par contre, la police était là ! et c'est au travers des barreaux de la grille de la Préfecture que M. Robert IRIN, Maire de Montataire, a remis au commissaire la motion sur l'emploi.

Alors que des millions de travailleurs sont dans l'incertitude du lendemain, une telle attitude préfectorale est inadmissible !

Aussi, M. le Maire de Montataire en a saisi M. le Premier Ministre afin de savoir :

— quelles mesures le gouvernement comptait prendre pour assurer le plein emploi et l'amélioration de la situation des travailleurs dans notre région ;

— si nous devons interpréter l'attitude de M. le Préfet de l'Oise comme une illustration de la concertation que le gouvernement préconise.

Le Conseil Municipal de Montataire, certain d'interpréter la volonté de la population, à travers ses actions, est décidé de développer les luttes pour la défense de l'emploi.

MAILLARD

Horloger

Face la
Poste
Montataire
Tél. 455.11.88

MAILLARD

Bijoutier

Face la
Poste
Montataire
Tél. 455.11.88

LA VOIRIE

**toujours
au premier plan**

BILAN 1974

Non sans mal, notre programme voirie 74 fut réalisé. Il s'agissait essentiellement des réflexions :

- de la rue Louis Blanc, prolongée en coopération avec la ville de Creil.
- de la rue Abel Lancelot avec une participation des services de l'Équipement de Creil.

Grâce à l'action de la population, il n'y eut pas d'interruption dans la réalisation de ces travaux.

En effet, c'est au travers de pétitions, de délégations, que les habitants de Montataire, et en particulier ceux des quartiers intéressés, sollicitèrent le Conseil Municipal.

Aussi, dès que cela s'avère nécessaire, les élus, conscients de défendre l'intérêt collectif, demandent l'appui de leurs administrés.

Il ne nous est pas encore possible de définir très exactement le coût réel de cette opération. Toutefois, un rapide calcul nous laisse prévoir :

- que cela s'éleva à 1.500.000 Frs ;
- que l'Etat allouera 314.000 Frs en subvention (une première partie va être versée, l'autre partie le sera plus tard, alors que les travaux sont achevés).
- que 225.000 Frs seront reversés à l'Etat par la collectivité locale avec le truchement du mécanisme de la T.V.A.

L'ETAT ACCORDE UNE SUBVENTION, MAIS IL RECUPÈRE UNE GROSSE PART AVEC LA T.V.A. !

PROJET POUR LE PROGRAMME VOIRIE 1975

Pour établir notre « programme voirie 1975 », nous avons recensé les voies communales les plus mauvaises :

- l'avenue Anatole France entre la rue Dédicourt et l'allée des Maronniers.
- la rue Jules Uhry.
- la rue du Jeu d'Arc.
- la rue Emile Zola.

Tous ces travaux seront chiffrés, mais compte tenu de l'augmentation importante des matériaux, il nous est impossible, à l'heure actuelle, de savoir ce qui pourra être réalisé.



La rue Louis Blanc après réflexion

Ceci est, dans le cadre du budget 1975, le chapitre voirie se répartit comme suit :

- les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 26 % de tout budgétaire (alors qu'elles étaient de 12 % en 1974).
- les dépenses d'investissement atteindront 14 % de tout budgétaire (alors qu'elles représentaient 12 % en 1974).

Soit un total de 38 % pour le budget voirie.

Malgré les difficultés dans la gestion municipale, et avec les moyens dont ils disposent, les élus s'efforcent dans le sens de mieux voirie pour les administrés.

Il n'en reste pas moins vrai qu'un changement est nécessaire : il ne sera effectif et sensible pour les travailleurs qu'avec un gouvernement de gauche, tenant compte de l'aspiration des masses laborieuses.

Irénée BAS,
Adjoint au Maire.

**TOUS LES PRODUITS SHELL
CARBURANTS - LUBRIFIANTS - FUELS**

STAREX S.A.

THERMO-SHELL CHAUFFAGE SERVICE

finance, entretien, ravitaille votre installation de chauffage

10, Rue Jessé, 60100 CREIL

Tel. 433.22.08 - 433.28.83

Imprimerie NATUREL

TOUS TRAVAUX INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX
Naissance - Mariage - Visite et Deuil
60160 MONTATAIRE Tel. 455.07.40

GODART Père et Fils

SA N.C. TRANSPORT

87, rue Jean Jaurès - MONTATAIRE - Tel. 455.10.79

10^e Festival "ART ET CULTURE"



1900 - 1936

31 MAI - 1^{er} JUIN 75
PETIT CHATEAU - MONTATAIRE

FÊTE POPULAIRE

Festival de Montataire

10 ans d'existence

Un anniversaire qui se fête

Voilà 10 ans, Montataire inaugurerait son premier festival.

Depuis, chaque année a vu cette initiative prendre une importance accrue, se modifier en même temps.

Ainsi, le festival 1972 s'est déroulé pour la première fois autour d'un thème précis « La Jacquerie » et a intégré dans son déroulement, une grande fête populaire réunissant 2.000 personnes.

Dès cet instant, la fête devient le temps fort du festival. Celui qui permet outre la participation d'un certain nombre d'associations de Montataire, mais aussi celle de nombreuses personnes tant au niveau de la préparation qu'à celui de son déroulement.

La fête est devenue en réalité un prétexte pour les habitants de Montataire et de la région, pour se rencontrer, se distraire et dans le même temps entrer en contact avec différentes formes d'expressions artistiques.

Cette année, vous le savez, le festival a pris pour thème : **DE BELLE EPOQUE EN BELLE EPOQUE**. Ce thème sera donc l'axe essentiel des deux jours de fête populaire qui auront lieu le **Samedi 31 Mai** et le **Dimanche 1^{er} Juin**.

Comme les années précédentes, ce sera le parc du petit château qui accueillera les stands des différentes associations transformé cette fois en moulin rouge, tour Eiffel, kiosque à musique, guinguette, etc...

La fête débutera le Samedi 31 Mai à 20 h. 30 par un grand bal masqué en plein air avec la formation Verstrate-Vandomber et qui verra s'alterner la danse, les chansons d'époque, le concours du couple le plus originalement costumé.

Le Dimanche, dès 14 h. 30, une grande parade à travers la ville animera les débuts des festivals qui se termineront fort tard dans la nuit.

Le 31 Mai et le 1^{er} Juin seront une nouvelle fois pour la population de Montataire, l'occasion de se retrouver dans un immense rassemblement populaire où la bonne humeur sera de règle.

A tous, rendez-vous à la fête



A CHACUN SA BELLE ÉPOQUE

1900 : Avec le siècle nouveau se lèvent tous les espoirs. On avait été livable-éclaté et découragé, on se convertit maintenant au modernisme, on vaifie la vie, et on se tourne vers l'avenir.

L'exposition universelle fait de Paris le centre du monde, toutes les civilisations sont là, liées de liens de passé, promesses de futur.

1900 : La proprio matériel est étonnant, découvertes et inventions se succèdent à une allure prodigieusement accélérée. Mais tout tout l'on s'ennuie dans un bruit de suite au troisième. Les Français peuvent être satisfaits, ils donnent aux étrangers l'impression d'une nation joyeuse et prospère.

On vit dans l'enthousiasme, la bonne humeur.

Pourtant les difficultés ne manquent pas. La France est secouée par des crises internes : séparation des églises et de l'Etat, conflits sociaux avec de nombreuses grèves de 1900 à 1911.

Si cette période est devenue pour nous - LA BELLE ÉPOQUE - à cause de ses succès, innovations et prospérité, néanmoins il entaille la réalité et l'on n'aurait pas de peine à montrer de quelles laideurs et de quelles misères se composent l'œuvre de la - BELLE ÉPOQUE - commencent dans les années de l'affaire Dreyfus, elle s'achève sur l'affaire Dreyfus et le meurtre de Jaurès.

D'autre part si le coût de la vie est stable, il commence à monter après 1900, le prix des loyers, des denrées alimentaires et de l'habillement est lourd pour les petits salaires.

La violence et la nature des revendications ouvrières le prouvent.

Malgré cela il régnait une impression de vie facile, de bonne humeur.

Qu'en y pense garde cependant. Ce monde qui semble instable dans l'insouciance et la légèreté est en train de se transformer. Les valeurs se modifient.

La concentration industrielle et commerciale change les structures sociales, le prolétariat urbain augmente tandis que diminue le nombre des artisans et petits commerçants, en même temps s'élabore une révolution picturale et littéraire, le décor même de l'époque se transforme aussi.

Attachés à ses habitudes, sollicités par un avenir dont elle devine mal les contours, l'opinion naît souvent devant les innovations et prend part dans des polémiques souvent violentes, qu'il s'agisse de questions politiques, sociales, artistiques...

1^{er} Août 1914 : - La mobilisation n'est pas la guerre -

3 Août : - Début des hostilités -

La campagne sera brève, tout le monde le dit...

On sait ce qu'il devait en être : 22 mois d'une lutte à outrance où non seulement les armées, mais les nations entières furent engagées. Un monde s'écroule, un autre s'élabore douloureusement.

À la relative stabilité de l'avant-guerre, à la confiance dans l'avenir et le progrès se substituent l'insécurité et son corollaire, le désir de jouir du présent et de la vie, le scepticisme, voire la révolte à l'égard des valeurs acquises. - Nous autres civilisations, peut affirmer Voléry dans une formule célèbre, nous savons maintenant que nous sommes mortelles -

Cette guerre que ses réminiscences et ses acteurs ont appelée la grande guerre a été le creuset ardent où s'est forgé le 20^e siècle.

Ensuite jusqu'en 1933 nous assistons à une même activité économique due à la reconstruction, les luttes politiques se multiplient.

Puis à peu l'éloignement de la guerre engendre une impression de détente, de dissipation... une grisaille morale, intellectuelle et artistique : ce sont les - années folles -

1929 : L'optimisme de la prospérité est brusquement terni par une crise financière, qui des États-Unis gagne le monde entier (à l'exception de l'URSS).

Ce marasme accentué dans le monde une tendance à la dictature et au fascisme. En France, on compte en 1932 300.000 chômeurs complets et 1 million de chômeurs partiels ! Les caisses de l'Etat se vident, des scandales financiers éclatent. La mécontentement s'accroît.

6 Février 1934 : La garde mobile tire contre les manifestants qui marchent sur le Palais Bourbon.

C'est dans ce contexte que la gauche s'unit dans un - Front Populaire - regroupant communistes, socialistes et radicaux.

Juin 1936 : Le Front Populaire victorieux aux élections, espoir de la classe ouvrière et du peuple, tentative de la réaction, l'échec des luttes qui l'ont rendu possible s'est longtemps prolongé et se prolonge encore.

L'espoir et la confiance des masses populaires en leurs forces rassemblées, tels sont les sentiments dominants de l'année 36.

- Retour temps des crises
c'était un grand bal bleu et blanc
dans la ville en bras de chemise -

Ceux qui ont vécu ce moment ne peuvent oublier les congés payés, les accords Matignon, les 40 heures...

De belle époque en belle époque, chacun y trouvera son compte suivant qu'il soit l'un sous un chapeau cloque et l'autre sous une casquette.

Le plan d'occupation des sols (P. O. S.)

engagera l'avenir de Montataire pour 10 ans

Avant la prise de décisions,

la Municipalité introduira le débat avec la population.

QU'EST-CE QUE LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ?

Le plan d'occupation des sols (P.O.S.) a été institué par la loi d'orientation foncière du 31 décembre 1967 qui rend obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants un tel plan. LA VILLE DE MONTATAIRE EST DONC TENUE D'ETABLIR UN P.O.S. ; il se substituera au précédent plan d'urbanisme appliqué sur la commune.

Le P.O.S. fixe les règles d'utilisation des sols pour chaque parcelle du territoire communal. Tout permis de construire est instruit en fonction des dispositions du plan d'occupation des sols, qui, du jour de son approbation est valable 5 à 10 ans.

Le P.O.S. ne fixe pas seulement les règles d'occupation des sols. Il prévoit également les emplacements à réserver pour les équipements publics dont la réalisation est prévue pendant la durée du P.O.S. Il permet de protéger les espaces verts plantés (parcs, jardins privés...) et porte l'indication des voies qui seront élargies.

COMMENT SE PRESENTE LE P.O.S. ?

Il comporte des plans à grande échelle qui fixent les limites des zones par affectation principale : l'habitat - l'industrie - les bureaux - les terrains occupés par les équipements publics existants et les terrains destinés à la construction des équipements futurs :

— scolaires - sportifs - socio-sanitaires, culturels, généraux et administratifs et aux élargissements des voies...

Les réservations d'emplacement destinés à la construction d'équipements futurs sont valables 10 ans mais peuvent être modifiées pendant cette période.

Un règlement fixe pour chaque zone le droit de construire maximum par parcelle, le pourcentage d'emprise construite autorisée et l'ensemble des règles d'urbanisme qui précèdent l'implantation des bâtiments, le type des clôtures, le nombre de places de stationnement obligatoires, etc...

Le règlement s'accompagne d'annexes techniques précisant les servitudes qui grèvent les terrains ainsi que le tracé des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Le droit de construire maximum s'exprime au moyen de coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) qui établit un rapport entre la superficie de la parcelle et la superficie de plancher développée autorisée, exemple :

— Sur une parcelle de 400 m², si le C.O.S. est de 0,50, le propriétaire pourra construire : $400 \times 0,50 = 200 \text{ m}^2$, c'est-à-dire un pavillon de 10 m. de côté sur deux niveaux : $10 \times 10 = 100 \text{ m}^2 \times 2 = 200 \text{ m}^2$. Le calcul du C.O.S. prend en compte la superficie du plancher existante sur le terrain.

COMMENT EST ELABORE LE P.O.S. ?

Le P.O.S. est élaboré sous l'autorité d'un groupe de travail officiellement constitué et placé sous la présidence du Maire de la commune.

C'est une commission mixte associant les représentants de la commune et de l'Etat. Trop souvent, les communes ne disposent pas de l'appareil technique permettant aux élus de faire valoir en groupe de travail les besoins réels de la population.

La Municipalité de Montataire, soucieuse des intérêts des locataires, petits propriétaires, commerçants, a chargé un organisme spécialisé (ORGECO) d'étudier le projet le plus conforme à l'intérêt général et aux aspirations des Montatairiens.

Les 10 étapes de l'élaboration du P.O.S.

1. - Arrêté préfectoral prescrivant l'étude du P.O.S.
2. - Constitution d'un groupe de travail par le Préfet, sous la présidence du Maire de Montataire, qui est composé de :

M. TURLETTI Jacques - Mme VANDENSROCK Jeanne - M. BAS Irénée - M. ROGER Michel - M. BESSON Jean-Pierre - M. RINGENSACH Michel - M. GAMBIER Félix.

3. - Confection du dossier-projet : rapport de présentation, documents graphiques, règlement.

A Montataire, nous en sommes actuellement à la confection du dossier-projet. C'est au terme de cette 3^e étape que la Municipalité de Montataire engagera auprès de la population la campagne de popularisation du projet de plan d'occupation des sols (avec expositions et réunions). Ainsi, la population pourra étudier le projet et exprimer ses avis avant la première délibération du Conseil Municipal.

4. - Consultation par le Préfet des services publics non membres du groupe de travail.

5. - Première délibération du Conseil Municipal.

6. - Publication du P.O.S. par arrêté préfectoral. IL DEVIENT EXECUTOIRE.

7. - Enquête publique.

8. - Avis du groupe de travail sur les résultats de l'enquête publique.

9. - Deuxième délibération du Conseil Municipal.

10. - Approbation par le Préfet.

Le P.O.S. est alors définitif, opposable aux collectivités publiques, opposable aux organismes privés et à toutes personnes.

QUAND LE P.O.S. EST-IL APPLICABLE ?

Dès le premier jour de sa publication.

La Municipalité de Montataire entend créer les meilleures conditions pour un dialogue avec la population sur le projet de P.O.S. C'est pourquoi sans attendre la publication qui rend automatiquement le document applicable, la Municipalité organisera une campagne d'information avant même que le Conseil Municipal ne délibère. Le projet sera présenté par les élus et les techniciens et fera l'objet d'un débat sur les options proposées. De cette manière, la Municipalité souhaite associer la population à des choix qui engageront pour 10 ans le développement de la commune.

Le P.O.S. fixe le programme des équipements publics à réaliser. Pour dresser ce programme, les techniciens établissent une prévision de population en fonction des opérations de construction de logements publics et privés prévisibles et, compte tenu des équipements existants, calculent les équipements qu'il convient de prévoir.

LES EFFETS DU P.O.S. ET SES LIMITES

Document officiel, le P.O.S. a des conséquences importantes sur le développement de la cité. C'est pourquoi la Municipalité et les services techniques ont apporté une grande attention à son élaboration qui est engagée depuis plusieurs mois. Concrètement, quels sont les effets du P.O.S. ?

— Applicable par tous les constructeurs publics et privés. La délivrance des certificats d'urbanisme et des permis de construire se fera EN FONCTION DES DISPO-

SITIONS DU P.O.S., y compris pour les projets de construction les plus modestes (extension de pavillon, par exemple). Dans certains cas bien précis, le P.O.S. peut même interdire de construire.

— Le P.O.S. prévoit dans le détail le programme des équipements publics à réaliser. Il a de ce point de vue valeur de programme ; il est essentiel qu'il puisse être discuté avec toutes les associations intéressées (sportifs, parents d'élèves...) et l'ensemble de la population avant d'être approuvé.

Il faut cependant souligner que le P.O.S. ne s'accompagne d'aucun engagement financier de la part de l'Etat ; seul, le principe est admis. Le P.O.S. réserve donc seulement les terrains en vue de la réalisation des équipements.

Le P.O.S. n'est pas l'arme absolue qui permet d'enrayer la spéculation foncière ; il ne donne pas avantage de moyens financiers à la commune pour construire les logements et les équipements publics dont la population a tant besoin. Mais l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols conduit à dresser l'inventaire des besoins de la population en équipements publics. Ce doit être l'occasion d'un grand débat entre la population et ses élus sur le devenir de la Ville et des quartiers, et les moyens à engager ensemble pour imposer les réalisations auxquelles les habitants de Montataire aspirent légitimement.

Michel ROGER,
Adjoint au Maire.



DARBIER-REVAUX

455.40.90

Guide des Orfèvres

HORLOGER - BIJOUTIER - JOAILLIER

ORFÈVRE DEPUIS 1877

LISTE DE MARIAGE

14, Place Carnot B.P. 91 - 60108 CREIL



constructeurs ★ ★ ★ ★

**ATELIERS de CONSTRUCTIONS
MÉTALLIQUES M A R C**

Siège Social :

4, rue Abel-Lancelot 60160 MONTATAIRE

Tél. 455.31.12

DÉPARTEMENT

MENUISERIES : 9, rue des Martyrs,

Venette 60200 Compiègne - Tél. 440.31.82

charpentes
serrurerie
menuiseries :

- métallique
- aluminium
- P.V.C. dur

MAZOUT - CHARBONS

en tous genres
CUVES avec robinet ou pompe

D. LEMAIRE

53, rue des Ecoles

MONTATAIRE

Tél. 455.11.32

AU LION D'OR

BAR - HOTEL

72, rue de la République - 2, Place Auguste Génie

MONTATAIRE

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

BABILOTTE Roland

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)

60 - MONTATAIRE - Tél. 455.27.43

LA HUTTE

SPORT - CAMPING

Centre Commercial - Avenue de l'Europe

Face Euromarché

CREIL - NOGENT

Tél. 455.49.33

Le territoire de Montataire

est occupé actuellement de la manière suivante :

- 37 % sont des surfaces agricoles
- 19 % sont urbanisés
- 15 % sont occupés par des activités industrielles
- 6 % sont boisés
- 23 % sont des surfaces en friche ou sans occupation déterminée

ANCIENNETÉ DES LOGEMENTS

Années d'achèvement de l'immeuble	1962		1968		Variations 1962 - 1968 en nombre
	Nombre	%	Nombre	%	
Avant 1871	836	28,0	794	25,0	- 42
1871 - 1914	1 073	36,0	925	29,1	- 148
1915 - 1948	505	17,0	519	16,4	+ 14 (1)
1949 - 1961	565	19,0	546	17,2	- 19
1962 - 1968	---	---	389	12,3	+ 389
Total des logements (résidences principales)	2 979	100	3 173	100	+ 194

(1) Ce résultat est lié probablement aux erreurs possibles du recensement et de son exploitation.

L'ancienneté du patrimoine immobilier explique en grande partie l'inconfort, le mauvais équipement, voire l'insalubrité d'un bon nombre de logements à Montataire. En 1962, 44,4 % des logements n'avaient pas l'eau, ni installation sanitaire, ni WC intérieur, ni chauffage central. En 1968 ce pourcentage a baissé à 40,9 %. Les résultats du recensement 1975 devraient également noter une amélioration.

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DEPUIS 1962

- De 1962 à 1968 : + 305 soit un rythme annuel moyen de + 1,6 %.
- De 1968 à 1973 : + 910 soit un rythme annuel moyen de + 3,2 %.
- De 1973 à 1975 : + 610 soit un rythme annuel moyen de + 7,2 %.

LE TYPE DE LOGEMENTS CONSTRUITS DEPUIS 1968

- 670 logements en collectifs, soit 71 %.
- 270 logements pavillonnaires, soit 29 %.

Sur ces 940 logements :

- 722 logements locatifs et de type social (638 H.L.M. et P.L.R. - 32 I.L.N. - 52 logements cité de transit).
- 218 logements en accession à la propriété, soit en lotissement, soit en constructions diffuses.

A ces 940 logements s'ajoutent :

- 228 appartements de la Résidence Hélène (dont 50 % en co-propriété).
- 48 appartements « Montataire 2000 » en co-propriété.
- 300 logements H.L.M. et 24 I.L.N.

Plus une dizaine de pavillons en constructions diffuses.

En 1975, le patrimoine immobilier se décompose ainsi :

Logements individuels	1 765	soit 40,7 %
Logements collectifs	2 573	soit 59,3 %
Au total	4 338	



Attention aux imposteurs

Nous vous mettons en garde, et en particulier les personnes âgées, contre l'action de certains gens qui collectent de l'argent auprès de vous.

Ces imposteurs se présentent chez vous sous le couvert de leur être un service municipal ou des écoles, ou du Centre Culturel.

Nous vous rappelons que tout homme ou femme qui se présente au nom de la Mairie dans la famille, doit être muni de la « carte du Personnel Municipal ».

S. a. Garage DEBUQUOY

Route de Chantilly

60100 CREIL

Tel. 495.19.59 et 13.44

Station Service "ESSO" OUVRETS JOUR ET NUIT

AUTOMARCHE PERMANENT

Toutes Marques - Tous modèles - Révisés et Garantie

SERVICE ENTRETIEN - SOULÈGE MODERNE

RÉPARATIONS - TOLERIE - PEINTURE

PIÈCES DÉTACHÉES - ACCESSOIRES - PNEUS



ESSO

SINCE

SINCE

SINCE

PIERRES DE TAILLE DE TOUTES NATURES
MOELLONS BRUTS ET TAILLÉS
VARIÉTÉS DE DALLAGES ET REVÊTEMENTS
EN PIERRES ET MARBRES
DÉCORATION - CHEMINÉES EN PIERRE

ROCAMAT

Anciens Ets Guet, Fournier, Duboudein et Fagan
150, Bd Massena PARIS (X-III) - Tel 588.07.08

Société Anonyme au Capital de 15.315.850 F.

Dans l'Oise :

Comières, usines et dépôts à St-Vaast-lès-Mello
(Tel. 495.27.02) et Saint-Maximin (Tel. 495.96.02)

Les Pharmaciens de Montataire

M. DINGUETTERRE, 32, r. de la République - Tel. 495.09.08

J. LAPONT, 35, rue Jean-Jaures - Tel. 495.09.15

R. SAUVY, 36, rue Jean-Jaures - Tel. 495.09.09

M^{me} SEIGLE, Centre Commercial des Marais - Tel. 495.58.58

au service de votre santé

Robert HENON

FER - METAUX - PAPIERS

Chantier : Rue Girard

Siège : 18, rue Voltaire

MONTATAIRE

Tel. 495.46.38

RENAULT

GARAGE G. BLOT

agent

Saint-Maximin 80 - 2, rue Jean-Jaures - Tel. 495.85.58

MÉCANIQUE - TOLERIE - PEINTURE

VÉHICULES NEUFS

"LE PENALTY"

95, rue Jean-Jaures - MONTATAIRE - Tel. 495.07.25
BAR - HOTEL - RESTAURANT - PENSION DE FAMILLE
REPAS D'AFFAIRES - BANQUETS - MARIAGES - SALLE DE RÉUNION

Achèvement de la Voie Industrielle.

En liaison avec le C.R. 123 et le C.R. 82

Une interview de M. GAUTHERIN, ingénieur de l'équipement

Le projet de la voie industrielle est inscrit sur le plan de l'équipement de la Région de la Vallée de la Saône. L'achèvement de la Voie Industrielle est un des objectifs de la Région de la Vallée de la Saône.

Les travaux de la voie industrielle sont actuellement achevés, les travaux de liaison avec le C.R. 123 et le C.R. 82 sont en cours de réalisation.

En 1968, des travaux complémentaires ont été réalisés pour améliorer les conditions de circulation des véhicules sur la voie industrielle.

C'est en la Région de la Vallée de la Saône, que se trouve la population la plus dense de France. Cette situation nécessite un équipement de transport adapté à ces conditions.

M. BAS : Ce projet est le financement de la voie industrielle ?

M. GAUTHERIN : Au budget départemental 1974, il est prévu pour la réalisation de la voie industrielle un crédit de 2.000 millions de francs.

M. BAS : Est-ce que la subvention de cette année permettra d'achever les travaux ?

M. GAUTHERIN : Non, elle ne le permet pas. Elle permet d'achever les travaux d'art et de réaliser les travaux complémentaires. Les travaux de liaison avec le C.R. 123 et le C.R. 82 sont à la charge de la Région de la Vallée de la Saône.

Il restera donc à financer environ 2.000 millions de francs. Ce n'est pas avant 1975 que la liaison pourra être mise en service avec la voie de Saint-Louis.

M. BAS : Nous espérons franchir cette voie fin 1974 ?

M. GAUTHERIN : En avril 1974 nous devrions avoir franchi la voie de Saint-Louis. L'achèvement avec le C.R. 123 et le C.R. 82 est à la charge de la Région de la Vallée de la Saône.

Il restera donc à faire un dernier tronçon entre la voie de la route de Saint-Louis (les travaux ne seront engagés que lorsque les crédits supplémentaires auront été budgétés).

M. BAS : Avec les crédits 1974 et ceux de 1973, les ouvrages d'art et le pont R.N.C.F. seront-ils terminés en 1974 ?

M. GAUTHERIN : Oui, ils seront achevés, il restera un problème de chaussée qui dépendra des travaux.

M. BAS : De quelle façon allez-vous tenter pour les ouvrages d'art de cette voie industrielle ? Peut-être par tranchées ?

M. GAUTHERIN : Ce pont vient après un certain nombre d'ouvrages qui nous avons déjà réalisés et ce n'est pas de gros problèmes, il sera construit avec un minimum de gêne.

C'est un pont à 4 travées reposant sur des fondations sur pieux.

Le coulage de 4 files de pieux a déjà été effectué. Sur ces 4 files, nous allons maintenant creuser pour faire 2 cannelles de répartition et ensuite nous monterons 2 arcs, 2 arcs et 2 piles intermédiaires sur lesquelles viendra le tablier.

Les piles seront montées dans n'importe quel ordre, car il n'y a pas de problème pour la circulation.

Pour le coulage du tablier, de la dalle proprement dite, et pour son appui, des échafaudages seront placés, réduisant la circulation.

Ce problème, nous ne l'avons pas encore étudié complètement, un chantier est ouvert, donc possibilité de modifications, et deuxièmement un événement vient



Vue des travaux en cours

de changer. Le passage de la voie de France sur le C.R. 123 à la voie de la Vallée de la Saône, les travaux de liaison de la voie de Saint-Louis avec la voie de la Vallée de la Saône.

Quand sera mise en service cette voie industrielle ?

M. BAS : Excusez-moi, est-ce possible en deux tronçons ?

M. GAUTHERIN : Oui, nous envisageons la mise en service de la voie industrielle en deux tronçons. Le premier tronçon sera entre la voie de Saint-Louis et la voie de la route de Saint-Louis. Le second tronçon sera entre la voie de la route de Saint-Louis et la voie de la route de Saint-Louis. Les travaux de liaison avec le C.R. 123 et le C.R. 82 sont à la charge de la Région de la Vallée de la Saône.

M. BAS : Lorsque les travaux seront achevés, que comptez-vous faire pour la circulation des véhicules ?

M. GAUTHERIN : En ce moment, sur cette voie, il y a une circulation de véhicules. Lorsque les travaux seront achevés, il y aura une circulation de véhicules.

Lorsque cette voie sera ouverte, nous aurons la voie de la route de Saint-Louis. Nous aurons donc une voie de la route de Saint-Louis. Nous aurons donc une voie de la route de Saint-Louis.

M. BAS : Lorsque la voie industrielle sera en service, les véhicules, les autobus, comment allez-vous les faire passer ?

M. GAUTHERIN : Les véhicules qui viendront de Saint-Louis devront obligatoirement emprunter la voie industrielle.

M. BAS : Nous ne le savons pas encore.

De concert avec le C.R. 82, nous aurons deux tronçons de la voie industrielle. Les travaux de liaison avec le C.R. 123 et le C.R. 82 sont à la charge de la Région de la Vallée de la Saône.

C'est ce problème : dans ce cas, il y a une demande de participation de la Région de la Vallée de la Saône et elle devrait couvrir cette partie du C.R. 82.

M. BAR : Les véhicules en provenance de Mugent et destinés au tunnel vers Heloir s'inscrivent dans la file qui sera avant le pont de la rive en direction de la déviation du CH 123. Auront-ils priorité de passage ?

M. GAUTHIER : La déviation du CH 123 sera prioritaire sur les deux bretelles venant de la voie industrielle ; des stop seront installés.

C'est afin d'éviter un bouchon sur le passage à niveau qui risquerait d'être dangereux alors que sur les deux autres il n'y a aucun danger.

M. BAR : Pendant les travaux du passage supérieur, comment prévoyez-vous la circulation ?

M. GAUTHIER : Très vite nous allons opérer une réduction de circulation sur la déviation du CH 123.

Nous n'avons qu'un seul passage de 4 mètres de large sur 3,80 mètres de haut.

Il y aura donc des déviations de circulation et en particulier pour les poids lourds.

Toutefois, nous ne pouvons vous préciser les dates de mise en application de ces mesures mais enfin nous avons chiffré les mois où il y a moins de circulation : juin, juillet, août.

M. BAR : Nous savons bien que les travaux ne se feront pas sans quelques inconvénients pour la population.

C'est étonnant, le fait que les deux programmes ne suffisent pas et qu'il en faille un autre pour achever la voie industrielle nous rend inquiets.

M. GAUTHIER : Aujourd'hui deux programmes sont financés : le 1 et le 2, et le 3 qui ne l'est pas encore, concerne une finition d'opération ; de plus, cet aménagement commencé en 1961 intéresse la région et à moins d'une catastrophe, je pense que l'opération sera poursuivie.



FORCLUM

Boutique de Paris
et Lignes Électriques
Éclairage public et privé
Équipements locaux et centraux -
Lignes - Réseaux de
distribution - Lignes et
postes haute tension.

CENTRE D'AFFAIRES PARIS-NORD
Boulevard ASPÈRE 75011
92193 LA PLAINE-MONTELEONE
Tél. 841.42.41

CENTRE DE GREIL
3, rue Jules-Courty
Tél. 455.11.02
455.01.70

TOUTES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

PRONUPTIA
DE PARIS

Pour les beaux Mariages
l'élégance des Robes de Mariées

89, Rue Gambetta
GREIL - Tél. 455-49-11

Catalogue centre 3,20 F en timbres



Un accident, une maternité, une consultation,
une hospitalisation, un transfert, un rayon

455 - 98 - 64

Les Ambulances de Montataire

A votre service 24 heures sur 24 heures
Pour votre sécurité et votre confort. Pour tous vos
déplacements, faites confiance à des professionnels.

Mettent à votre disposition leur « DS 20 », véhicule
de réanimation, leurs matelas coquille et leurs matériels
de première urgence.

CAFÉ - ÉPICERIE

Chez Michel BIONNE

75, rue Victor Hugo 60 - MONTATAIRE

Tél. 455.07.62

TOUTS LES RÉSULTATS SPORTIFS DU DIMANCHE

BOUCHERIE NOUVELLE

Destayes René

24, rue de la République

MONTATAIRE

Tél. 455.07.46

AU MUGUET
FLEURS

René STRUBBE
"CHEZ GINETTE"

Fiançailles - Mariages - Baptêmes - Deuils
Articles funéraires - Gravure - Livraisons à domicile

61, Place de l'Hôtel de Ville

MONTATAIRE

Tél. 455.07.54

CADEAUX

JOUETS

"AU CAPRICE"

Maison BONNET

44, rue de la République

MONTATAIRE

Rentrée 1975

Quelle Modernisation ?

Tout le monde parle d'un projet de modernisation du système éducatif. Notre Municipalité, comme vous le savez, se préoccupe avec beaucoup d'intérêt des problèmes scolaires. Ceci pour plusieurs raisons, d'abord parce que c'est un problème qui touche la majorité des familles de notre ville, ensuite parce que les élus de Montataire ont lutté et luttent pour une véritable démocratisation de l'enseignement.

Le projet de modernisation de M. Haby, même s'il semble avoir pour but de répondre à vos questions, à vos préoccupations, ne résout aucun des problèmes qui se posent, bien au contraire sous des couvertures démagogiques il vise à les aggraver.

Prévoisons quelques exemples :

L'ECOLE MATERNELLE

Elle est censée accueillir les enfants à partir de deux ans, or actuellement à Montataire les enfants ne sont scolarisés qu'à 3 ans et demi et plus ils sont dans des classes de 40. Dans son projet M. Haby, à juste raison, dit qu'il faudrait abaisser les effectifs à 35 par classe. C'est donc 8 classes, peut-être 10, qu'il faudrait construire pour septembre à Montataire. Or, dans le projet pas un centime n'est prévu pour cela.

L'ECOLE PRIMAIRE

Elle accueille effectivement tous les enfants, ils sont dans des classes de 30, parfois 35 élèves ; M. Haby ne parle pas de la limitation à 25, comme ses prédécesseurs l'avaient promis ; il ne prévoit donc aucun crédit pour construire de nouvelles écoles, pas plus d'ailleurs que des subventions pour assurer une véritable

gratuité (les fournitures scolaires seront toujours à la charge des communes, c'est-à-dire à votre charge).

LES RETARDS SCOLAIRES

C'est une réalité ; les statistiques officielles sont obligées de le reconnaître. Que vous propose M. Haby ? de les faire disparaître en supprimant les redoublements, en laissant les enfants suivre leur propre rythme, c'est-à-dire aucune aide sérieuse, pas de véritable rattrapage ; c'est ainsi que le Groupe d'Animation Psycho-Pédagogique ne sera pas encore créé cette année.

LES SUBVENTIONS

Le pouvoir donnait peu, très peu, pour les constructions scolaires, et encore le peu qu'il donnait il le reprenait par le biais de la T.V.A. ; eh bien la modernisation de M. Haby va consister à faire payer les régions (ce qu'il appelle décentralisation) c'est-à-dire va vous imposer des charges supplémentaires par l'intermédiaire des impôts régionaux.

Décidément non, une telle réforme ne peut nous apporter aucune satisfaction ; c'est pourquoi nous sommes aux côtés des Parents, des Jeunes, des Enseignants, qui veulent une école qui donne sa chance à chaque enfant, une école qui développe toutes les possibilités et donne le savoir et un métier à chacun. Nous rappelons que seul le Programme Commun de gouvernement des Partis de gauche est aujourd'hui apte à résoudre cette crise de l'enseignement, parce qu'il propose et les grands principes d'une réforme démocratique, et tout l'environnement économique, social et politique, démocratique et progressiste sans lequel toute réforme du système scolaire resterait inefficace.

**Centre Technique
Automobile Montataire**
REPARATION - ENTRETIEN véhicules toutes marques
Garage : Rue J.-Dominique Fauré
MONTATAIRE Tél. 455.53.59

LE SPECIALISTE DE L'ART
ET DE LA CHEMINÉE TOUT STYLE
Arts et Feux
CROISILLE René
39, Avenue Gabriel Péri MONTATAIRE

Montataire Optic Photo

**LA QUALITÉ
LE SERVICE**

Michel Camus opticien
diplômé

Agréé par toutes les Mutuelles de l'Oise (Usinor, Marinoni.)

GRAND CHOIX DE LUNETTES MODE POUR ADULTES ET ENFANTS
Pellicules - Développement - Identité - Appareils photos

ATTENTION : Magasin transféré 72, rue J. Jaurès (près de la Poste) - MONTATAIRE - Tél 455.21.40

Cen

Le Centre
fonctionnera
— du MA
— et du
(except

1.) LE CENT

Les enf
18 heures.
Ce Centr
Un goûte
est gratuite

2.) LE CENT

Les enf
17 h. 30.
ils déje
Les par
sur présent
que penda
4,00 F - 4

Nom

Adresse

Nom et

Professi

Nom e

N° imm

N° Ca

Assura

Scolair

Famill

Penda

Nom

Con

CENTRE AERE

Centre de Loisirs pour l'Enfance

Le Centre de Loisirs pour l'enfance et le Centre Aéré fonctionneront pendant les grandes vacances
 — du MARDI 1^{er} JUILLET au JEUDI 31 JUILLET
 — et du LUNDI 4 AOÛT au VENDREDI 26 AOÛT
 (exceptés le samedi, le dimanche et les jours fériés).

1.) LE CENTRE DE LOISIRS

Les enfants seront pris en charge de 13 h. 45 à 18 heures.

Ce Centre est ouvert aux enfants de 4 à 14 ans. Un goûter leur sera servi à 16 heures et cette formule est gratuite pour les familles.

2.) LE CENTRE AERE

Les enfants seront pris en charge de 9 heures à 17 h. 30.

Ils déjeuneront à la cantine. Les parents devront acheter des tickets de cantine sur présentation de leur carte (les prix sont les mêmes que pendant l'année scolaire : soit 3,00 F - 3,50 F - 4,00 F - 4,50 F selon le quotient familial).

Les tickets seront en vente aux heures habituelles à la cantine, à l'école, au club sportif, à la Mairie.

Ce Centre est ouvert aux enfants de 7 à 14 ans.

Si votre ou vos enfants ne sont pas inscrits à l'école, il est inutile de remplir ce formulaire d'inscription.

Dans le cas contraire, veuillez remplir et retourner le questionnaire ci-dessous avant le samedi 24 Juin 1971.

- au Maire (Bât. 0114)
- à la Bibliothèque F. Girard
- à la Bibliothèque F. Tricot
- au Service Municipal Jeunesse et Culture (Centre Aéré)

Toutes précisions quant au groupe au titre de rattachement, à l'exception de votre adresse, vous seront alors données.

JUILLET

AOÛT

(entourez la période pendant laquelle votre enfant participera au Centre de Loisirs ou au Centre Aéré)

Nom de Famille	Prénom	Date de naissance et lieu	Ecole fréquentée et Classe	Inscrire CENTRE (de 13 h 45 à 18 h) ou CENTRE AERE (de 9 h à 17 h 30)

Adresse :

Nom et prénom du père :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

N° immatriculation à la Sécurité Sociale du père :

de la mère :

N° Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise :

Assurance responsabilité civile : OUI - NON

Scolaire A.E. :

N° Police :

Familiale Compagnie :

N° Police :

Pendant les heures du Centre, où peut-on joindre les parents :

tél. :

Nom du Médecin traitant :

Contre-indications médicales :

Il y a trente ans...

- Le fascisme hitlérien était anéanti
- Les camps de la mort s'ouvraient...

Partout les Déportés, accompagnés des autorités locales, des représentants des Anciens Combattants, de la population, se sont rassemblés devant les Monuments commémoratifs perpétuant ainsi la Déportation.

A Montataire, au côté du Conseil Municipal, présent à cette manifestation, se trouvaient : la FNACA, l'ARAC, les Anciens Combattants, les Anciens Prisonniers, l'U.C.M.C.E., les Sapeurs-Pompiers, l'Espérance Municipale, les représentants du tir à l'arc, le Chef de Gendarmerie, le Parti Communiste Français.

Messieurs R. TRIN, maire de Montataire, et BIETTE,

représentant des Anciens Déportés, retracèrent le calvaire de ceux qui vécurent les bagnes nazis et honorèrent leur nom toujours présent.

Malheureusement, il arrive parfois que la mémoire de ces martyrs soit scandaleusement bafouée : c'est ainsi que des anciens S.S. s'expriment librement à la télévision, alors que les survivants des camps de la mort ne peuvent apporter leur témoignage.

Aussi, les femmes et les hommes rescapés des camps invitent tous les Français au souvenir et à retenir la leçon des épreuves qu'ils subirent.



COMPIÈGNE AUTO INDUSTRIE

Ets F. GRUBIS

FOURNITURES AUTOMOBILES ET INDUSTRIELLES
COMPIÈGNE 18, rue des Lombards Tél. 440.19.46

PÂTISSERIE - BOULANGERIE DES MARTINETS
CONFISERIE - GLACES

F. NOVOTNIK

Centre Commercial des Martinets - MONTATAIRE

MACHINES A COUDRE A TRICOTER ET A TISSER

SERVICES OISE ÉTUDE - DEVIS
DEMONSTRATION
VENTE - LIVRAISON
SERVICE APRÈS VENTE



Crampon

39, Rue de la République 60160 MONTATAIRE

SPECIALISTE AGREE

EMPISAL
BERNINA
THIMONNIER
EXCELSIOR

FAMILIALES
ARTISANALES
INDUSTRIELLES

☎ 455-25-27

Le Jean Bart

CAFE - TABAC - P.M.U. - JOURNAUX

Changement de Propriétaire à partir du 1^{er} juillet

Jacques VERLET

65, rue Jean Jaurès

MONTATAIRE



L'ÉCUREUIL vous offre des taux nets d'impôt

- EPARGNE sur LIVRET 7,50 %
- BONS à 2, 3 ou 5 ans
(rendement, anonymat)
- sur PLAN EL à 9 % sans obligation de prêt

**L'Épargne Logement c'est l'affaire
de la CAISSE D'ÉPARGNE**
à MONTATAIRE, 65, rue Jean Jaurès

En cas d'urgence...

SERVICE D'INCENDIE ET SECOURS

Pompiers de Montataire	455.08.87
Pompiers de Creil	18

DOCTEURS

HANNOUN, 38, rue Roger Salengro	455.10.46
KESSLER, 4, rue de Condé	455.14.06
LEVY, 86 bis, rue Jean Jaurès,	455.07.91
COHEN, 86 bis, rue Jean Jaurès	455.07.91
BENEGMOS, 86 bis, rue Jean Jaurès	455.07.91
SALMONA, 86 bis, rue Jean Jaurès	455.07.91
AZOULAY et CHAPTINEN, Radiologues, 86 bis, rue Jean Jaurès	455.15.35

PHARMACIENS

SAVY-BARTEAU, 96, rue Jean Jaurès	455.07.31
DANGLETERRE, 62, rue de la République	455.08.68
LAFONT, 162, rue Jean Jaurès	455.07.75
Mme SEIGLE, Centre Commercial des Martinets	455.58.66

AMBULANCE

AMBULANCES DE MONTATAIRE	455.98.64
--------------------------	-----------

TAXIS

CAZET, 21, Avenue Gabriel Péri	455.26.13
DERIVE, rue Roger Salengro	455.08.11
LEGRAS, Place A. Génie	455.07.45
MASSIN, 1, rue P.V. Couturier	455.22.21

MATERNITÉS

CREIL, Parc Rouher	425.01.97
SENLIS	453.01.71

HOPITAUX

CREIL	425.00.67
SENLIS	453.01.71
BEAUVAIS	445.04.94
CLERMONT (Hôpital Général)	450.04.28
CLERMONT (Hôpital Psychiatrique)	450.08.60
COMPIEGNE	440.17.70

POLICE

Commissariat de Montataire	455.07.47
Commissariat de Creil	425.01.96
Gendarmerie de Montataire	455.07.14
Police Secours	17

Centre de Prévention et d'Examens de Santé

Rue Charles Auguste Duguet - Tél. 455.22.23

Médecin-Directeur : Docteur Paul COURT

Ouverture tous les jours (sauf le samedi) de 8 h. 15 à 17 h.
Bilans de Santé gratuits aux assurés sociaux à partir de 16 ans
Inscription par correspondance, par téléphone ou sur place

Poissonnerie "**LE LITTORAL**"
Y. DENIS

5 bis, Rue Henry Barbusse
MONTATAIRE

Tél. 455.19.49

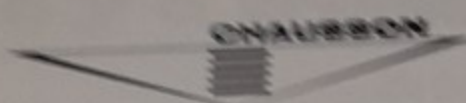
Toujours mieux vous servir tel est notre désir,
en vous préparant votre poisson à votre façon

HORTICO R.N. 16

53, Avenue du Général Leclerc
60500 CHANTILLY - Tél. 457.03.96

Le Spécialiste Hollandais du jardin

Oignons à fleurs de Hollande - Plantes - Rosiers
Arbustes - Engrais - Terreau - Outils de jardin
Matériel d'arrosage - Tondeuses à gazon, etc...



étude et réalise
principalement
pour l'automobile

**Dans sa division
Carrosserie**

- Des véhicules complètement terminés.
- Des carrosseries d'automobiles.
- Des outillages d'emboîtement et montage d'assises.

**Dans sa division
Thermique**

- Des radiateurs pour moteurs automobiles.
- Des radiateurs pour chauffage de voitures.
- Des échangeurs thermiques pour toutes industries.

**CHAUSSON c'est aussi
six usines en France**

- Un groupe de 17 filiales françaises et étrangères.
- Un effectif de 18000 personnes.



S.A. des Usines CHAUSSON
25, rue MONTAIGNE - 92011 COCHIN
Tél. 455.81.20 - Tél. 455.81.21 - 455.81.22

**Etablissements
BRUYERE**

14, Rue de France - PARIS
INDUSTRIE DE CIRE
BOULEVARD DE CHATELAIN - TEL. 455.28.10 - B.P. 415

TRAVAUX TRUCES
CHANGEMENTS D'ARBES
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES
SECON MAIN

AUTO - DEMOITION

J. OUDARD

B.P. 16 - LIGNEROLLE - TEL. 455.18.18
ENLEVEMENT D'ESPACES



Société Générale

UN COMPTE EN BANQUE
QUI VOUS RENDRE 7 %
MONTAIGNE - TEL. 455.18.18
COMPTES SUR L'ÉTRANGER



**TAXI-RADIO
des Marchés**

MASSIN Raymond

Tél. 455.22.21

UN SERVICE RAPIDE

DU MATÉRIEL MODERNE

Toutes distances

24 heures sur 24 heures

1, rue Paul Vallant Cochard - MONTAIGNE

Grand GARAGE des OBIERS

CONcessionNAIRE CITROEN AUTORANCE

Garant de la S.A. Besset et Bouvillain

20, rue Fouchère - NOGENT-SEUR-VAUX

Tél. 455.10.80 - 45.24 - 10.74

CITROEN location voitures sans chauffeur

Reparations et pneumatiques

75, rue Gambetta - COCHIN - Tél. 455.21.42

NIKOLICH - SPORTS

50, Avenue de la Gare - COCHIN

TOUT POUR LE SPORT

EQUIPEMENTS et VÊTEMENTS

Tél. 455.13.13

Prix ferme et définitif

A MONTATAIRE

RUE PAUL VAILLANT COUTURIER

UN ORGANISME D'H.L.M. FERA DE VOUS

UN PROPRIÉTAIRE QUI NE REGRETTE RIEN

DEUXIÈME NIVEAU

Crédit Immobilier H. L. M.

13, RUE A. THOMAS - 63014 - TEL. : 455-23.96

Voici votre type IV



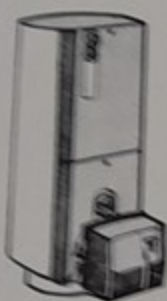
ou si vous préférez le type V

SEJOUR	19,81
CH. 1	6,08
CH. 2	5,95
CH. 3	11,30
CH. 4	11,90
CUISINE	9,60
S. DE BAINS	3,15
DOUCHE	1,18
W.C.	1,88
ENTREE	7,29
DESAGÈMENT	6,87
RANGEMENT	3,48
TOTAL	84,83
LOGGA	4,80

SEJOUR	19,81
CH. 1	6,08
CH. 2	5,95
CH. 3	11,30
CH. 4	11,90
CUISINE	9,60
S. DE BAINS	3,15
DOUCHE	1,18
W.C.	1,88
ENTREE	7,29
DESAGÈMENT	6,87
RANGEMENT	3,48
TOTAL	84,13
LOGGA	4,80

PLAN DE FINANCEMENT

Type	Prix	Prix garanti	Prix complé-mentaire	Apport personnel exigé	N°m. locatif	A. 06/06	
						Loyer P.L.M.	Allocation Logement
T4, avec 2 salles Revenu: 1.900 F	118.899	75.300	39.398	2.000	898	320	188
T4, avec 3 salles Revenu: 1.900 F	128.296	89.300	37.990	2.000	971	360	205



Chauffage
Ventilation
Plomberie
Sanitaire

Chauffage électrique intégré

S. A. DESSAINT

110, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE

Tél. 455.07.99

POUR tous DES PRIX

A vous faire rêver !

Visitez les **9** niveaux
d'Exposition des

 **meubles**
SIMON

58, rue Victor-Hugo - CREIL

Ouvert Dimanches et Fêtes
de 14 h. 30 à 20 heures

Larges facilités de paiement

Livraisons immédiates

Médaille d'Or au Concours NF Meubles 1972 - 1973 - 1974 - 1975